



Le 31 juillet 2014

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

M^{me} Camille Mageau
Secrétaire, Section canadienne
Commission Mixte Internationale
234, avenue Laurier Ouest, 22^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6K6

Renvoi au sujet du lac Champlain et de la rivière Richelieu [version française]

Madame :

Les gouvernements du Canada et des États-Unis remercient la Commission mixte internationale (CMI) d'avoir publié en juillet 2013 le *Plan d'étude pour la détermination des mesures visant à atténuer les inondations et leurs répercussions dans le bassin versant du lac Champlain et de la rivière Richelieu*, en réponse à la demande de nos gouvernements d'étudier les solutions d'atténuation des inondations à la suite des inondations dévastatrices dans la région au printemps 2011, demande exprimée dans une lettre datée du 19 mars 2012.

Nous apprécions particulièrement la présentation faite par la CMI des options distinctes et individuellement modifiables pour la mise en œuvre de l'étude. Nous comprenons que la CMI recommande l'option C, au coût de 14 millions de dollars (financement conjoint entre le Canada et les États-Unis), comme la meilleure option pour bien comprendre les causes des inondations et les solutions visant leur atténuation par l'intermédiaire d'une étude à long terme. Nos gouvernements ne sont cependant pas en mesure, pour le moment, de prendre un engagement d'une telle portée et d'une telle durée, et ne peuvent donc pas faire un renvoi comprenant cette option.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis demandent plutôt, conformément à l'article IX du Traité des eaux limitrophes, que la CMI les aide à mettre en œuvre deux éléments modifiables de l'étude, avec les fonds de 2014. Ces éléments fourniront des données précieuses qui aideront les collectivités touchées dans les plaines inondables d'une manière pratique et immédiate, et constitueront la base d'un futur système de prévision des inondations en temps réel et de cartographie des plaines inondables.

.../2

Ce renvoi se limite au lancement et à l'achèvement des travaux suivants, lesquels seront organisés et mis en œuvre par un petit groupe de travail technique formé par la CMI :

1. Aborder et combler les lacunes dans les données en recueillant et en harmonisant les données sur la topographie, la bathymétrie, la végétation aquatique et la texture des sols, et en faisant l'acquisition de données par radar optique (LIDAR) ainsi que de données climatiques et hydrométriques d'observation (d'après la section 3.1, page 38, du Plan d'étude de juillet 2013), au besoin, en vue du lancement le plus rapidement possible d'un système de prévision des inondations en temps réel et de cartographie des plaines inondables. Ce système permettrait d'élaborer de nouveaux modèles hydrologiques et hydrauliques en temps réel pour le lac Champlain et la rivière Richelieu afin de prévoir les niveaux d'eau du lac et de la rivière, ainsi qu'un modèle altimétrique numérique précis de la plaine inondable pour délimiter les contours des zones inondées correspondantes.
2. Créer des cartes statiques des plaines inondables en utilisant une combinaison de données existantes et de données nouvelles et en procédant à la modélisation pour fournir de l'information pratique aux collectivités. Ces cartes montreraient les zones qui seraient touchées si les niveaux d'eau du lac Champlain et de la rivière Richelieu atteignaient des hauteurs différentes.

Le Canada et les États-Unis, étant chacun assujettis à un processus d'affectation de crédits propre à leur gouvernement, peuvent envisager un renvoi ultérieur au sujet d'autres éléments du Plan d'étude de 2013, notamment l'utilisation de données de ces travaux pour produire un système de prévision des inondations en temps réel et de cartographie des plaines inondables.

En examinant et en recueillant les données, le groupe de travail formé par la CMI devrait se fonder sur l'analyse des lacunes dans les données techniques énoncées dans le Plan d'étude de juillet 2013 et désigner rapidement l'organisme gouvernemental qui dirigera les différents éléments. L'étude devrait intégrer les systèmes existants et les mécanismes gouvernementaux déjà en place des deux côtés de la frontière, et en tirer profit. Parmi ceux-ci figurent les accords bilatéraux que la NOAA a conclus avec Environnement Canada, le plan d'action sur le Saint-Laurent Canada-Québec et un programme de gestion /de servitude des cours d'eau du Vermont qui traite de la stabilité des cours d'eau et d'autres éléments. Le groupe devrait aussi évaluer et utiliser les données issues de l'initiative nationale des États-Unis visant la promotion d'une meilleure santé des sols grâce, entre-autres, à une gestion favorisant l'augmentation de l'infiltration de l'eau et de la capacité de rétention d'eau à l'échelle du paysage, de même que la restauration des milieux humides. Le groupe de travail devrait aussi tenir compte des travaux menés à l'échelle des provinces et des États, et en tirer parti.

Bien que l'élément politico-social défini dans le Plan d'étude de 2013 ne puisse être abordé à l'heure actuelle, le groupe de travail devrait être sensible tout au long du processus aux préoccupations exprimées par les intervenants locaux lors de la préparation du plan d'étude précédent.

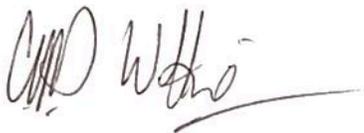
On demande à la Commission de mener ses activités de manière expéditive, et de rendre compte périodiquement aux gouvernements. Elle doit notamment présenter un premier plan de travail d'ici août 2014 et des documents d'information provisoires lors des réunions semestrielles d'octobre 2014 et d'avril 2015. Le rapport final doit être achevé au plus tard en septembre 2015.

Le Canada et les États-Unis soulignent leur engagement au principe de la parité, y compris sur le plan du financement, pour l'application du Traité des eaux limitrophes. Afin de réaliser les travaux indiqués plus haut, le gouvernement des États-Unis engage 487 000 \$ des fonds alloués pour l'exercice 2014. Le gouvernement du Canada fournira au moins 150 000 \$ des fonds dont dispose la Section canadienne de la CMI et des contributions en nature (dont la valeur en dollars sera convenue d'un commun accord par les gouvernements), étant entendu que le total cumulé du financement des travaux dont est saisie la CMI dans ce dossier sera assumé à parité par les deux gouvernements.

La contribution totale du Canada en termes de ressources tout au long du présent renvoi et de tous les renvois futurs sera équivalente à celle des États-Unis, selon les crédits parlementaires nationaux.

Les gouvernements du Canada et des États-Unis sont heureux de collaborer et d'aider la Commission dans ces travaux. Une lettre identique à celle-ci est également envoyée au secrétaire de la Section américaine de la Commission par le département d'État des États-Unis.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Christopher Wilkie
Directeur
Affaires transfrontalières – États-Unis